

Image not found or type unknown



servitude de puisage de 1873

Par **skippiefamily**, le **21/02/2021** à **00:05**

bonsoir

Je compte acheter une maison, seulement dans le titre de propriété une servitude de 1873 est reprise permettant aux 2 voisins de chaque côté(soit 4 voisins) de la maison de passer dans le jardin pour avoir accès au puits. Cependant aujourd'hui ce puits n'existe plus mais l'ensemble des voisins continuent de passer en traversant le jardin pour sortir leurs poubelles par un petit passage se situant le long de la maison. Si à l'époque la servitude existait pour donner la possibilité de puiser de l'eau et si aujourd'hui le puits n'est plus existant, les voisins ont-ils le droit de détourner le motif de la servitude ?

merci de votre retour